



Présentation du Sénat au Conseil des Sages de la Ville de RIXHEIM

Par Ludovic HAYE
Sénateur du Haut-Rhin
Le 11/10/2021

Les missions du Sénat

Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi.

Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils peuvent créer des instances temporaires (mission d'information, commission d'enquête...) pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes.

Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions. À la différence de l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement de la Présidence de la République.

348 sénateurs siègent
au Sénat

**En vertu de l'article 24 alinéa 4
de la Constitution, le Sénat
« assure la représentation
des collectivités territoriales
de la République ».**



Comment les sénateurs sont-ils élus ?

Le Sénat est le représentant des collectivités de métropole et d'outre-mer, et des Français établis hors de France.

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par 162 000 « grands électeurs » représentant notamment les élus municipaux, départementaux et régionaux. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population : 1 sénateur pour la Lozère, 5 dans le Bas-Rhin et 12 à Paris. Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries. La série 2 qui comporte 178 sièges a été en partie renouvelée lors des élections sénatoriales de septembre 2020, puisqu'elles ont concerné 172 des 178 sénateurs. Les sièges des 6 sénateurs représentant les Français établis hors de France devant faire l'objet d'une élection complémentaire ultérieure. Les 170 sièges de la série 1 seront en principe renouvelés en septembre 2023.

Les deux modes de scrutin

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus).

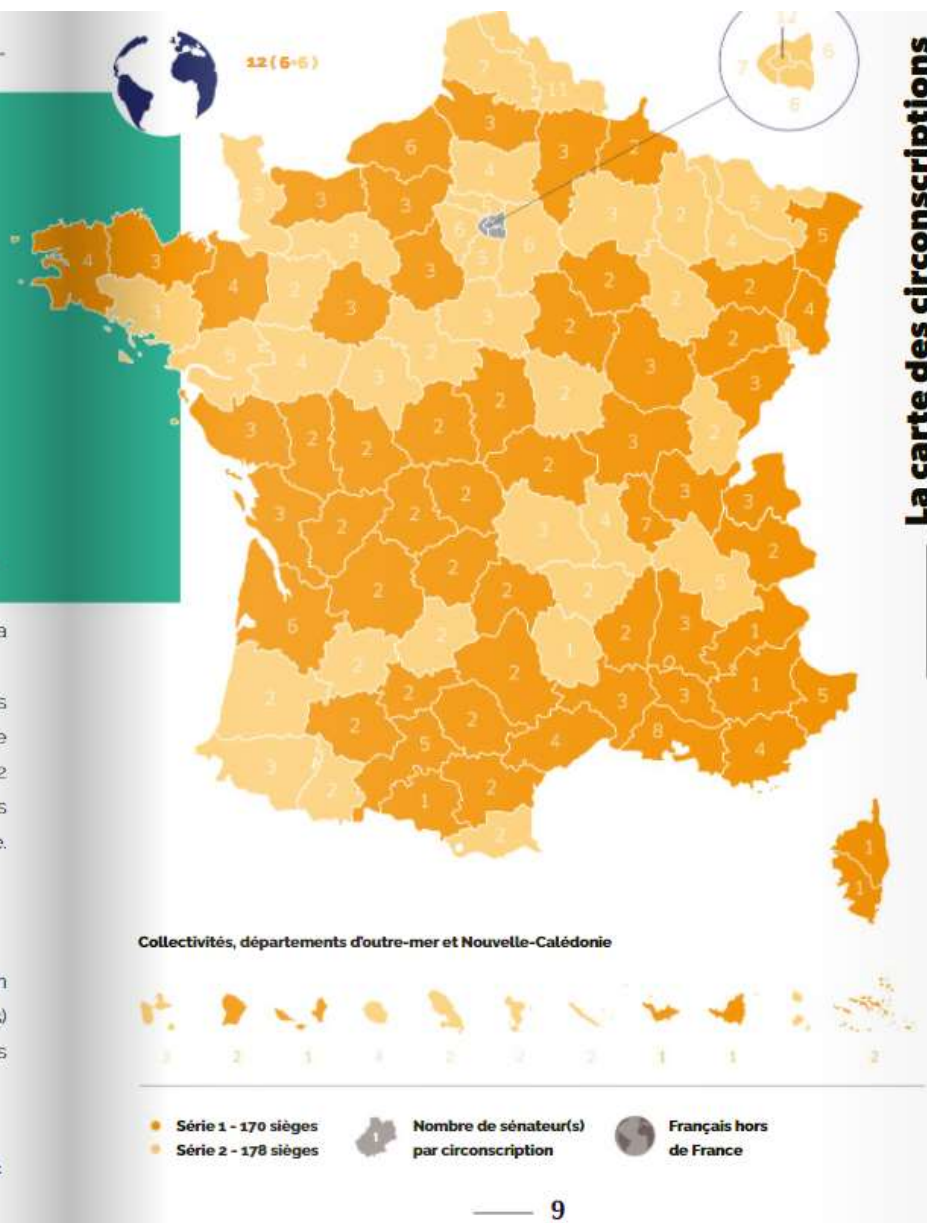
24

L'âge minimum requis pour pouvoir se présenter aux élections sénatoriales est de 24 ans.

8

6

Les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans. Le Sénat est renouvelable par moitié tous les 3 ans.



Qui sont les sénateurs ?



RÉPARTITION DES SÉNATEURS PAR :
(AU 1ER OCTOBRE 2020)

- Collectivité (nombre de sénateurs)
- Catégorie socio-professionnelle
- Sexe

Femmes
33 %

Hommes
67 %

Salariés
28,1 %

60

Âge moyen des sénateurs
en début de mandat

Fonctionnaires (hors enseignants)
13,5 %

10

Enseignants
13,2 %

Professions agricoles
5,2 %

Autres professions
3,2 %

Sans profession déclarée
9,8 %

Commerce et industrie
6,6 %

Professions médicales
4,3 %

Départements
de métropole (315)

Français établis
hors de France (12)

Nouvelle-Calédonie (2)

Collectivités d'outre-mer (6)

Départements d'outre-mer (13)

Professions judiciaires
et libérales
16,1 %

11

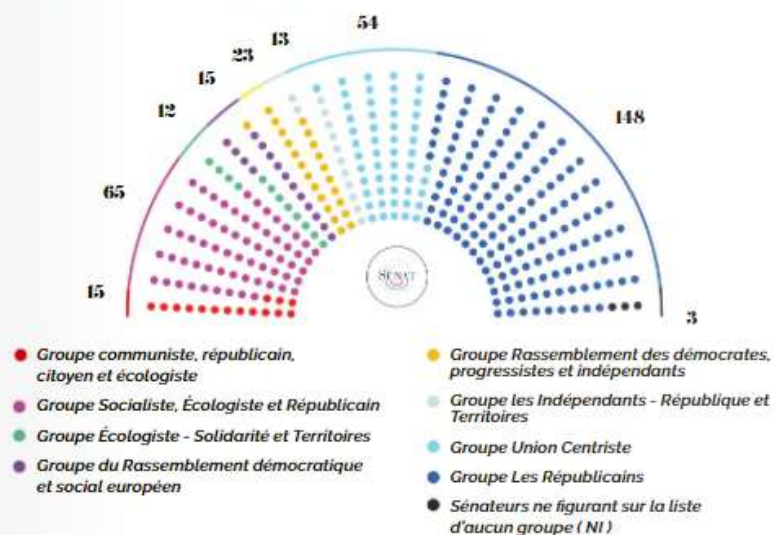
La séance publique

En séance publique, dans l'hémicycle, les sénateurs débattent, votent et contrôlent le Gouvernement.

Les sénateurs prennent position sur les grandes orientations de chaque texte puis l'examinent en détail, article par article. Ils le modifient en déposant des amendements. Les ministres doivent répondre aux questions des sénateurs au cours de séances spécifiques.

Répartition des groupes politiques dans l'hémicycle

(en nombre de sièges au 24 novembre 2020) :



Au cours d'une année parlementaire
(1er oct. 2019 - 30 sept. 2020)

42

textes de loi adoptés
(hors conventions internationales)

22%

des textes de lois
sont d'origine sénatoriale
(hors conventions internationales)

10 398

amendements déposés

2 719

amendements adoptés
en commission et en séance

Le travail en commission



Chaque sénateur est membre de l'une des 7 commissions permanentes.

Avant la séance publique, les textes sont d'abord examinés par la commission compétente sur le sujet.

Au sein de la commission, les sénateurs désignent pour chaque texte un rapporteur. C'est lui qui analyse le texte et fait des propositions : supprimer, ajouter ou modifier un article par exemple.

Les commissions organisent régulièrement des auditions de ministres, de responsables publics, d'ambassadeurs, de ministres de gouvernements étrangers, de commissaires européens, de représentants de la société civile ou du secteur privé. Par ailleurs, la commission des affaires européennes a un rôle d'information et de contrôle sur les activités européennes.



Reunion de la commission des finances

Les 7 commissions permanentes



Affaires économiques



Affaires étrangères,
défense et forces armées



Affaires sociales



Lois constitutionnelles,
législation, suffrage
universel, règlement
et administration générale



Culture, éducation
et communication



Aménagement du territoire
et développement durable



Finances

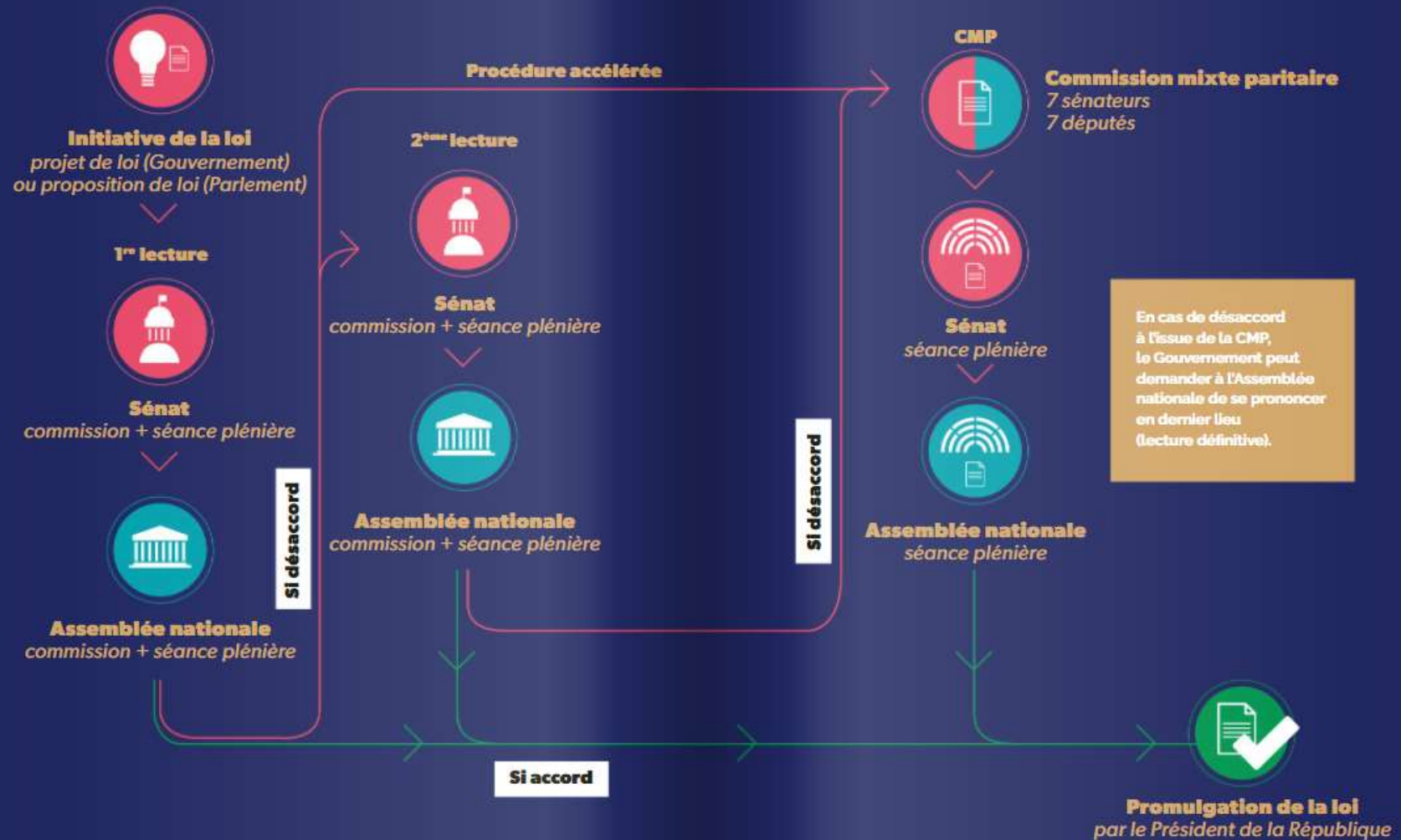


Affaires européennes



Le processus législatif en bref

Pour qu'un texte devienne une loi, il doit le plus souvent être examiné par les parlementaires à plusieurs reprises : découvrez le processus législatif.



Le contrôle s'exerce sur le Gouvernement en séance publique et, de façon permanente, par le travail des commissions et des délégations. Les actions de contrôle prennent aussi la forme de questions, commissions d'enquête, missions d'information, auditions et débats.

les outils du contrôle

les questions d'actualité au Gouvernement

L'ordre du jour du Sénat comporte, une fois par semaine (le mercredi), des questions au Gouvernement en liaison avec l'actualité. Chaque sénateur intervenant dispose d'un temps de parole fixé par la Conférence des présidents, comprenant sa réplique éventuelle au Gouvernement.

les questions orales

Elles sont posées en séance publique le mardi matin, une fois par mois.

les questions écrites

Un sénateur peut en adresser à chaque ministre qui dispose d'un mois (exceptionnellement deux) pour répondre.

les commissions d'enquête et les missions communes d'information

Elles permettent d'étudier un sujet particulier de manière approfondie et de proposer des réformes.

le contrôle budgétaire

Les membres de la commission des finances et de la commission des affaires sociales peuvent se déplacer pour faire des contrôles « sur pièces et sur place ». Cette prérogative peut être accordée à d'autres sénateurs sur décision du Sénat.

délégations et office

7 délégations sont chargées de suivre l'activité d'un secteur particulier (collectivités territoriales, droits des femmes, outre-mer, prospective, renseignement, entreprises, OPECST). La septième délégation, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, organe commun aux deux assemblées, est chargée d'une mission d'expertise et d'information.

Au cours de l'année
parlementaire

(1^{er} oct. 2019 - 30 sept. 2020)

133

rapports d'information
ou d'enquête

176

heures consacrées
au contrôle en séance

5 571

questions écrites déposées

38

séances de questions d'actualité
au Gouvernement (QAG)

Le Sénat dans l'Histoire

Costume de Pair de France



1795 /1799

Le Conseil des Anciens de la Constitution de l'An III

1799/1814

Le Sénat du Consulat et de l'Empire

1814/1830

La Chambre des Pairs de la Restauration

1830/1848

La Chambre des Pairs de la Monarchie de Juillet

1852 /1870

Le Sénat du Second Empire

1875/1940

Le Sénat de la III^e République

1946/1958

Le Conseil de la République

Depuis 1958

Le Sénat de la V^e République

2003

Réduction du mandat des sénateurs à 6 ans

1795

Début du bicamérisme en France : le Conseil des Anciens siège aux Tuileries



Séance du Sénat impérial

1836/1841

Construction de l'actuel hémicycle

1848

La II^e République est monocamérale



Chambre des Pairs réunie en Haute Cour



La préfecture de la Seine et le conseil municipal de Paris siègent au Palais du Luxembourg

1859

Incendie dans l'hémicycle



1940

Ajournement du Sénat à Vichy

1946

Échec du référendum sur le projet de Constitution du 19 avril 1946 proposant un régime monocaméral

1959

Premières élections du Sénat de la V^e République

1969

Échec du référendum sur le projet de loi proposant la création de régions et la réforme du Sénat

1948

Les conseillers de la République reprennent le titre de « sénateurs »

Les mots du Sénat

Amendement

Une proposition de modification d'un projet ou d'une proposition de loi.

Bicamérisme

Organisation du Parlement en deux assemblées distinctes.

Bureau du Sénat

Il dirige le Sénat et comprend, outre le Président du Sénat, les 8 vice-présidents qui conduisent les séances, les 3 questeurs qui gèrent les finances et les 14 secrétaires qui veillent à la régularité des scrutins.

Comité de déontologie

Instance consultative placée auprès du Bureau et du Président du Sénat, le Comité est compétent pour délivrer des avis sur toute question d'éthique concernant les conditions d'exercice du mandat des sénateurs et le fonctionnement du Sénat et peut se voir communiquer les déclarations d'intérêts et d'activités, déclarations de cadeaux, dons et avantages en nature etc.

Commission mixte paritaire

Composée de 7 sénateurs et de 7 députés, elle a pour mission d'aboutir à l'accord des deux assemblées sur un texte commun.

Conférence des présidents

Composée du Président du Sénat, des vice-présidents, des présidents des groupes politiques, des présidents des commissions ainsi que des deux rapporteurs généraux, elle fixe, en présence du ministre des relations avec le Parlement, le programme de travail des séances plénières du Sénat.

Groupe politique

Les sénateurs se répartissent par affinités politiques dans des groupes qui doivent comprendre au minimum 10 membres. Un sénateur peut être membre d'un groupe, lui être apparenté, ou lui être simplement rattaché administrativement.

Immunité parlementaire

Pour protéger leur indépendance, les sénateurs bénéficient d'une immunité leur permettant de s'exprimer en totale liberté dans l'exercice de leurs fonctions et ne peuvent faire l'objet d'une arrestation

ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté sans l'accord préalable du Bureau du Sénat.

Navette

C'est l'examen successif par le Sénat et l'Assemblée nationale de tout projet ou proposition de loi en vue de parvenir à un accord sur chaque article (article 45, alinéa 1 de la Constitution).

Questeurs

Les 3 questeurs sont les sénateurs qui ont la charge de l'administration et des finances du Sénat.

Rapporteur général

Les rapporteurs généraux de la commission des finances et de la commission des affaires sociales ont des pouvoirs étendus pour contrôler le Gouvernement et les administrations publiques.

Vote solennel

Lors du vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi, la Conférence des présidents peut décider l'organisation d'un scrutin public solennel en salle des Conférences.





Merci de votre attention

Ludovic HAYE
Sénateur du Haut-Rhin